



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 14 janvier 2020 à 19 h à la salle du conseil municipal dans le centre communautaire multifonctionnel situé au 6, impasse des Étoiles à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre, au 1126, montée de la Source sur le lot 2 619 088 du Cadastre du Québec, l'agrandissement du bâtiment principal à une distance de 11,85 mètres de la ligne avant, en dérogation aux articles 13.2.1, 6.2.1.4 et 13.3 du Règlement de zonage numéro 269-05, lesquels exigent, dans le cas présent, une marge de recul avant de 17,5 mètres.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 14 janvier 2020 ou en personne lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au numéro de téléphone 819 827-3434 ou consultez le site Internet [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca).

Donné à Cantley, ce 18<sup>e</sup> jour de décembre 2019.

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier